LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_189-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Laurence AKOSSI, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC),

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_189 NATURA 2000 - PLAN DE FINANCEMENT 2027 POUR L'ANIMATION DU SITE « FORÊT DE QUÉNÉCAN, VALLÉE DU POULANCRE, LANDES DE LISCUIS ET GORGES DE DAOULAS »

L'animation du site Natura 2000 est assurée depuis le 1er mai 2023 par une agente au sein du service environnement. Loudéac Communauté Bretagne Centre a officiellement repris l'animation de ce site Natura 2000 lors de l'élection au Comité de pilotage du 8 décembre 2023. Il a été convenu avec la Région que le temps d'animation pour le site est à hauteur 642,8 heures pour l'année 2027, comme les années précédentes.

A ce titre, Loudéac Communauté est éligible à l'appel à projets « Soutien aux sites Natura 2000 : DOCOB et animation », porté par la Région Bretagne (autorité de gestion des fonds FEDER), lancé en janvier 2026. Le programme FEDER de la Région Bretagne a été validé le 13 septembre 2022 par la Commission européenne. L'appel à projets « Soutien aux sites Natura 2000 : DOCOB et animation » s'inscrit dans l'axe 3.5 « Préserver et reconquérir la biodiversité » du programme FEDER 2021-2027. Il s'inscrit également dans le budget régional visant à « Accompagner les sites Natura 2000 ».

Missions prévues pour l'exercice 2027

1. Montage d'un contrat Natura 2000 portant sur une prestation de pâturage sur la tourbière de Porh Clud à Silfiac (56), à la suite de l'installation des clôtures « High Tensile » lors d'un précédent contrat.
2. Suivi de la mise en œuvre des contrats Natura 2000 : à la suite des travaux de réfection de l'ouvrage de vidange de l'étang de la Martyre, mise en place d'une gestion des niveaux d'eau afin de favoriser les communautés végétales amphibies et de préserver la ressource piscicole.
3. Suivi des habitats et des espèces du site Natura 2000.
4. Organisation de chantiers-écoles spécialisés et/ou avec l'IME de Pontivy dans le domaine de la gestion des espaces naturels, principalement sur la tourbière de Porh Clud, pour l'entretien du milieu ouvert.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_189-DE

5. Poursuite des recherches du Coléanthe délicat, espèce végétale d'intérêt communautaire rare en Europe, sur l'étang de la Martyre, avec le Conservatoire botanique national de Brest.
6. Participation à des formations spécifiques à la biodiversité et aux réseaux régionaux (réseau des gestionnaires d'espaces naturels notamment) afin de développer les compétences.
7. Appui technique relatif aux évaluations des incidences auprès des collectivités et des porteurs de projets.
8. Préparation du comité de pilotage.
9. Missions administratives liées à Natura 2000 : secrétariat, gestion financière, demandes de subvention et de paiement, bilan d'activité annuel.
10. Mise en cohérence et articulation entre les politiques et les programmes d'aménagement et de gestion.
11. Échanges avec les différents acteurs liés au site Natura 2000.
12. Suivi de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale porté par Pontivy Communauté, le site Natura 2000 étant en partie concerné par les inventaires et évènements associés au projet.

Le montant du projet s'élève à 28 512,04 € pour l'année 2027, selon le plan de financement suivant :

Postes de dépenses 2027	**Montant supporté en €**
Dépenses de personnel	21 932,34 €
Autres dépenses (frais de mission, coûts indirects, prestations de services / achats)	6579,70 €
TOTAL DÉPENSES 2027	**28 512,04 €**

Loudéac communauté Bretagne Centre sollicitera une subvention de la Région Bretagne et du FEDER à hauteur de 27 046.46€. Le tableau prévisionnel des recettes est le suivant :

Financeurs sollicités 2027	**Montant en €**
Région	9 939,23 €
FEDER (Europe) 60 %	17 107,22 €
Auto financement	1 465,59 €
TOTAL RECETTES 2027	**28 512,04 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver le programme d'animation du site Natura 2000 « Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas » pour l'année 2027 ;
2. D'approuver le calendrier et le plan de financement de la mission Natura 2000 pour l'année 2027 et d'autoriser le Président à solliciter les cofinancements publics, notamment auprès de la Région Bretagne et de l'Europe au titre du FEDER ;
3. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_189-DE

Exercice :	69
Présents :	54
Pouvoir(s) :	13
Pour :	67
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 15:06:42 +02'00'

La secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 15:08:43 +02'00'

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_189-DE

